



Procès-verbal du Conseil Municipal Séance

Séance du mardi 28 avril 2026 19:30 à Salle de la mairie

Quorum : 12

Membres présents :

Jean-Paul TOURNIER-FILLON, Maurice BECK, Régis BOUVIER, Virginie CAREZ, Sébastien COUTURIER, Françoise CRETINON, Aude HERICHER, Magali LE DIVOUZET, Christian OGIER, Amandine RODRIGUEZ-GELOT, Matthieu FARNOUX, Laetitia GENTY, Hugo RODRIGUEZ-GELOT, Johana CAPPAS, Justine CECILLON, Angélique ALEXANDRE, Jérémy EYMONNET, Lilian BONNARDEL, Sophie COUTURIER, Emmanuelle GRACIA LAVEDRINE, Philippe LANGLAIS

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Alain MEUNIER (donne pouvoir à : Emmanuelle GRACIA LAVEDRINE), Olivier COLLION (donne pouvoir à : Régis BOUVIER)

Président de séance : Jean-Paul TOURNIER-FILLON

Secrétaire de séance : Maurice BECK

Ordre du jour de la séance :

Ordre	Texte ordre du jour
1	Délibération modification régie de recettes
1	Délibération approbation du CFU 2025
1	Délibération affectation des résultats
1	Délibération vote des taux de la taxe foncière des propriétés bâties et de la taxe foncière des propriétés non bâties
1	Délibération vote du budget primitif 2026 de commune de Porte-des-Bonnevaux
1	Délibération attribution des subventions aux associations

Détails des projets / délibérations :

Délibération modification régie de recettes

Le Conseil Municipal de PORTE-DES-BONNEVAUX :

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 4 Juillet 2024 ;

DECIDE :

Article 1er - Il est institué une régie de recettes auprès du service restaurant scolaire, garderie périscolaire et centre de loisirs de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Article 2 - Cette régie est installée dans les locaux du service garderie – centre de loisirs, Chemin de Villarnoud à Commelle – PORTE-DES-BONNEVAUX.

Article 3 - La régie fonctionne annuellement du 1er Janvier au 31 Décembre de l'année.

Article 4 - La régie encaisse les produits suivants :

1. Produits du service du restaurant scolaire
2. Produits du service garderie
3. Produits du service centre de loisirs

Compte d'imputation : 7067

Compte d'imputation : 7067

Article 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

Les recettes désignées à l'article 1 seront encaissées selon le mode de recouvrement suivant : chèques ou carte bancaire à distance (PayFip - Régie).

Les recettes encaissées par chèques ou numéraire seront perçues contre remise à l'utilisateur d'une quittance informatique. Les recettes encaissées par carte bancaire à distance donneront lieu à remise automatique d'une facturette.

Article 6 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du service de dépôts de fonds à la DDFIP 38.

Article 7 - L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

Article 8 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 15 000 €.

Article 9 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8 et tous les mois.

Article 10 - Le régisseur verse auprès du comptable public assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes tous les mois, avec versement au service de gestion comptable au 10 du mois suivant.

Article 11 - Le régisseur percevra une indemnité de manquement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

Article 12 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de manquement des fonds selon la réglementation en vigueur.

Article 13 - Le Maire et le comptable public assignataire de Saint Marcellin sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Délibération approbation du CFU 2025

M. Christian OGIER, Adjoint délégué aux finances, présente le compte financier unique de 2025 de la commune dressée par M. Jean-Paul TOURNIER-FILLON, Maire de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, ainsi que le détail des dépenses effectuées et des recettes perçues.

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0.00 €	188 175.05 €	0,00 €	225 267.10 €
Opérations de l'exercice	946 791.55 €	994 918.04 €	1 536 731.80 €	1 784 893.18 €
RESULTATS DEFINITIFS	946 791.55 €	1 183 093.09 €	1 536 731.80 €	2 010 660.28 €

M. Alain MEUNIER (absent avec un pouvoir), ancien Maire de la Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus du compte financier unique 2025 de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Délibération affectation des résultats

Après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025

Considérant que ledit compte est exact et conforme aux chiffres du Receveur.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Considérant les éléments suivr

Pour mémoire

- Excédent de fonctionnement antérieur reporté	225 272.81
- Excédent d'investissement antérieur	188 175.05
Solde d'exécution de la section d'investissem	
- Solde d'exécution de l'exercice	48 126.49
- Solde d'exécution cumulé	236 301.54
Restes à réaliser au 31/12/	
- Dépenses d'investissement	218 700.00
- Recettes d'investissement	
Excédent de financement de la section d'investissement au 31/12/2025	
- Rappel du solde d'exécution cumulé ,	248 161.38
- Rappel du solde des restes à réaliser	
	188 175,05
Résultat de fonctionnement	
- Résultat de l'exercice	
- Résultat antérieur	225 272.81
Total à affecter	473 428.48

Décide d'affecter le résultat de fonctionnemen

MENT AU BUDGET 2026

A) EXCEDENT

- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068) 248 155.67
- Sur-affectation complémentaire voloi

Solde disponible :

- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes) 225 272.81

B) DEFICIT

- Déficit à reporter (C.002 Dépenses)

Délibération vote des taux de la taxe foncière des propriétés bâties et de la taxe foncière des propriétés non bâties

La loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale prévoit, dans son article 2, le vote des taux des impôts locaux par le Conseil Municipal et précise les modalités de cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de voter les taux suivants pour l'année 2026 :

	Arzay	Commelle	Nantoin	Semons	Taux de référence
TFPNB	55.19	59.78	55.15	55.57	56.83
TFPB	15.29	17.61	16.90	16.98	16.99
TH	8.94	9.77	8.57	8.65	8.64

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le transfert de la part départementale de la TFPB aux communes suppose qu'en 2026, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2026 de 15.90. Il en résulte que le taux de référence est égal à 16.99 + 15.90 soit 32.89.

PRECISE que, suite à la fusion des communes, le lissage des taux s'effectuera sur une durée de 8 ans.

CHARGE M. le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Délibération vote du budget primitif 2026 de commune de Porte-des-Bonnevaux

Ce budget a été préparé par la commission Finances en tenant compte des besoins, des projets mais aussi des priorités évoquées lors du dernier conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et deux abstentions :

VOTE le budget 2026 présenté, qui s'équilibre :

En section de FONCTIONNEMENT à 1 784 948.81 €

En section d'INVESTISSEMENT à 711 434.19 €

Délibération attribution des subventions aux associations

En annexe du budget

Constitution des Commissions Municipales : Commission Communale des Impôts Directs

M. le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. Il faut adresser cette liste à M. le Directeur des Finances Publiques en nombre double.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directs locales dans la commune et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE, que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 32 noms dans les conditions de l'article 1650-1

	Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
1	CUGNIET Roger	Sébastien COUTURIER
2	BECK Maurice	RODRIGUEZ-GELOT Amandine
3	DIGAUD Paulette	CAREZ Virginie
4	PILLOIX Patrick	CRETINON Françoise
5	FARNOUX Matthieu	HERICHER Aude
6	OGIER Christian	COLLION Olivier
7	LE DIVOUZET Magali	MEUNIER Alain
8	BOUVIER Régis	ALEXANDRE Angélique
9	EYMONNET Jérémy	GENTY Laetitia
10	LANGLAIS Philippe	GRACIA LAVEDRINE Emmanuelle
11	RODRIGUEZ-GELOT Hugo	COUTURIER Sophie
12	CAPPAS Johanna	CECILLON Justine
13	JANIN-BRUSSON Denis	BONNARDEL Lilian
14	CHOLLIER Isabelle	BRUT Annie-Pierre
15	BERLIOZ Stéphane	PIOLLAT Isabelle

16	PERRIER Christophe	FANCHON Jean-Louis
----	--------------------	--------------------

Autorisation signature travaux mur grange Bellevue

Le Maire de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX informe qu'une entreprises a été consultée pour les « Travaux de construction d'un mur de soutènement ».

Le Maire propose de retenir cette offre économiquement avantageuse, à savoir le devis de l'Entreprise CHATAIN : pour un montant de 27 452 € HT, soit 32 942.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- RETIENT le devis de l'Entreprise CHATAIN, pour un montant 27 452 € HT, soit 32 942.40 € TTC
- AUTORISE le Maire à signer ce devis et tous documents relatifs à ce dossier.

Autorisation de signature travaux chauffage salle des fêtes de Commelle

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux susmentionnés, il convient de préparer le dossier de consultation des entreprises et propose de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

Après délibération et vote à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Autorise monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée pour les travaux de chauffage de la salle des fêtes de Commelle ;
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer toutes les pièces et le marché correspondant à l'issue de cette consultation.

Modification délibération désignation des délégués aux commissions scolaire/périscolaire et conseil municipal enfants/mobilité habitante

M. le Maire rappelle et donne lecture de la délibération n° 2026-20 du Jeudi 2 Avril 2026 et ayant pour objet la désignation des délégués aux commissions. Il propose de modifier les membres des commissions scolaires/périscolaire ainsi que la commission conseil municipal enfants/mobilité habitante, comme ci-dessous :

Scolaire Périscolaire - Personnel adm et techn - RH
FARNOUX Matthieu <i>Vice-Président</i>
CAREZ Virginie COUTURIER Sébastien CRETINON Françoise BONNARDEL Lilian CECILLON Justine COUTURIER Sophie EYMONNET Jérémy ROGRIGUEZ-GELOT Amandine

Conseil municipal enfants - Mobilisation habitante
HERICHER Aude <i>Vice-Présidente</i>
COUTURIER Sébastien CECILLON Justine COUTURIER Sophie EYMONNET Jérémy RODRIGUEZ-GELOT Amandine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

VALIDE les commissions scolaires/périscolaire et conseil municipal enfants/mobilité habitante
INSTALLE les membres du conseil municipal pour siéger au sein des commissions municipales citées,

VALIDE la composition des commissions municipales scolaires/périscolaire et conseil municipal enfants/mobilité habitante de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX,

Points divers :

- Tirage des jurés d'assises le 8 juin 2026 à 11h, ouvert au public
- Aires de jeux : normes ? évaluer les risques / notices de montages / réglementations, ... il en sera de même pour les écoles – commission sport et santé le 11 mai
- Le 7 mai lors du marché : stand sera tenu pour présenter à la population l'aménagement de l'esplanade de Commelle - dossier de subvention
- 8 mai : décalage des commémorations car les enfants de Nantoin vont chanter juste avant – info passée dans le Dauphiné
- Créer un groupe Watsap pour les grands projets ?
- Rencontre agents / nouvelle équipe municipale le 2 juin 18h30 à Semons
- Organigramme des agents avec leurs fonctions pour la nouvelle équipe municipale
- Prochain CM le 11 juin à 19h30
- changement de date forum des associations le 10 juin au lieu du 3 juin
- 3 mai : foire de Commelle

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le Secrétaire de séance,
Maurice BECK

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Maurice Beck'.

Fait à PORTE-DES-BONNEVAUX,
Le 29/05/2026 ,
Jean-Paul TOURNIER-FILLON

A handwritten signature in black ink, featuring a prominent, sweeping initial 'J' followed by several connected, cursive letters, representing the name 'Jean-Paul Tournier-Fillon'.

